



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-deux,

Nombre de membres : 11

LE MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022 à 11h00,

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2022-26

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 24 NOVEMBRE 2022,

Objet :

**CONVENTION RELATIVE
AU CONCOURS DE LA
VILLE AU CCAS**

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Catherine BAILLEAU

ABSENTS : Mme Zohra KUFEL, Mme Monique CARPENTIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magdeleine FOUILLAT

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que, pour une meilleure lisibilité de l'organisation qui prévaut entre la Ville et le CCAS, il s'est avéré nécessaire de rédiger une convention, annexée à la présente.

Celle-ci précise les concours apportés par la Ville au CCAS, essentiellement en matière de recours à des services supports, et leurs conditions techniques et financières de mise en œuvre.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la rédaction de la convention entre la ville et le CCAS.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Castelnaudary le 30 Novembre 2022

Le Président,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

06 DEC. 2022

Certifié exécutoire par
réception en Préfecture le :

05 DEC. 2022

Et par publication le :

06 DEC. 2022

Par délégation, la Vice-
Présidente du CCAS,
Nicole CATHALA



Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20221130-DB202226-DE
Reçu le 05/12/2022

